

FCP de droit français

**TIKEHAU CREDIT COURT
TERME**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : TIKEHAU Investment Management

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du Commissaire aux Comptes	25
6. Comptes de l'exercice	30
7. Annexe(s)	79
Information SFDR	80

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Fonds commun de placement de droit français.

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'Euro short-term rate (€STR) + 38,5 points de base (indice dont le cours peut être consulté sur Internet par exemple sur www.banque-france.fr) avec un horizon d'investissement supérieur à 1 an.

Le FCP intègre une approche non financière, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont disponibles en Annexe I.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion (cf infra) du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant, l'« €STR » +38,5 points de base pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori. L'€STR est, avec l'Euribor, l'un des deux principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. C'est un indice calculé chaque jour ouvré qui indique la valeur du taux pratiqué au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit de l'acronyme des mots anglais Euro short-term rate. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Aux fins du calcul des commissions de performance, les Fonds utilisent des indices de référence au sens du règlement (UE) 2016/1011 relatif aux indices utilisés comme indices de référence d'instruments financiers et les contrats financiers ou utilisés pour mesurer la performance des OPC (Règlement Benchmark).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011, la Société de Gestion dispose d'un plan de suivi des indices de référence qu'elle utilise au sens dudit règlement et décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'ESMA.

Cet indicateur de référence est un indice de marché large qui ne tient pas nécessairement compte, dans sa composition ou sa méthode de calcul, des caractéristiques non financières promues par le Fonds.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

a) Stratégie utilisée

Il s'agit d'un Fonds obligataire qui sera majoritairement exposé en titres de dette « Investment Grade » (de notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's/Fitch ou Baa3 chez Moody's), émis par des sociétés des secteurs privé et public, situées principalement dans la Zone Euro et dont le risque de taux aura été minimisé par l'utilisation d'obligations à taux variables et révisables, d'obligations de maturités courtes, d'instruments de couverture de taux (swap de taux ou contrats futures), d'obligations indexées sur l'inflation. La notation retenue par la Société de Gestion sera la meilleure des notations obtenues auprès des agences Standard and Poor's, Fitch et Moody's.

Le Fonds pourra aussi être exposé en titres de notation inférieure à BBB- (ou équivalent) ou non notés de façon minoritaire qui ne représenteront pas plus de 35% de l'actif du Fonds.

La Société de Gestion disposant d'une expertise sur les entités financières, avec une équipe dédiée à l'analyse de ces émetteurs, le Fonds pourra investir sur des titres de dettes émis par des entités financières, à la fois sur des obligations seniors et subordonnées.

Le Fonds investira 50% minimum de son actif net dans des titres émis par des entités situées dans la zone Euro, mais pourra tout de même investir sur des émetteurs issus d'autres zones géographiques (Etats-Unis, Canada et Asie) où la Société de Gestion dispose d'équipes d'analystes.

Zones géographiques des émetteurs des titres	Minimum % de l'actif net	Maximum % de l'actif net
Zone Euro	50%	100%
Pays de l'OCDE	0%	100%
Pays émergents	0%	10%

Le Fonds pourra également investir dans des titres émis en devises « fortes » (devises qui font office de réserve de valeur sur un marché de change, par exemple : le dollar américain, le franc suisse, la livre sterling, le yen) dans la limite de 10% de son actif net, la devise du Fonds étant l'euro. L'exposition au risque de change sera systématiquement couverte à au moins 95%.

Pour chaque investissement, les équipes de recherche et de gestion réalisent une due diligence poussée et axée sur un aller-retour permanent entre leur vision top-down (analyse directionnelle du marché) et leur vision bottom-up (analyse fondamentale de chaque émetteur conduisant à une sélection des titres à placer en portefeuille). La sélection des sociétés émettrices sera fonction d'un nombre important de critères, tels que notamment :

- La taille de l'émission ;
- Les marges d'exploitation ;
- Le secteur et le positionnement de l'entreprise ;
- La stabilité du cash-flow ;
- Le niveau d'endettement ;
- La compétence du management ;
- Les perspectives de la société et l'évolution de ses marchés.
- La politique ESG mise en œuvre par les émetteurs, notamment leur gestion des risques et opportunités extra financiers et de leurs impacts sur la société et l'environnement (à travers leurs produits & services, leurs opérations, et leur chaîne d'approvisionnement)

La Société de Gestion a pour objectif de gérer la sensibilité taux du portefeuille au mouvement des taux de manière à ce qu'elle soit globalement comprise entre 0 et 0,5 et pourra être gérée dynamiquement en fonction des anticipations du Gérant. Cette sensibilité aux mouvements des taux pourra cependant être affectée par d'éventuels mouvements de marchés stressés qui pourront faire passer temporairement la sensibilité au-dessus de l'objectif de 0,5 dans la limite de 0,7.

	Minimum	Objectif Maximum	Limite temporaire en cas de surexposition
Sensibilité du portefeuille obligataire	0	0,5	0,7

Bien que l'objectif de sensibilité aux taux du portefeuille sera principalement atteint via l'utilisation d'obligations à maturité fixe ou date de rappel courtes ainsi que sur des obligations à taux variables, le Fonds pourra également investir sur des obligations ayant une maturité résiduelle supérieure à 3 ans en ce inclus les titres ayant une maturité de type perpétuelle.

Le Fonds pourra également investir de manière accessoire dans des dérivés dont des futures de taux d'intérêts ou des dérivés de crédit via indices iTraxx CDS (Credit Default Swap).

L'objectif est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et éventuellement de les optimiser par l'intermédiaire d'une surexposition. Les instruments dérivés pourront être utilisés tant dans un but de couverture que d'exposition.

La Société de Gestion intégrera des critères extra-financiers tout au long de son processus d'investissement dans les conditions précisées au sein de la description de l'approche extra-financière décrite en Annexe I. Cette prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements n'est pas prépondérante. Les décisions d'investissement prises pourraient donc ne pas être conformes aux critères ESG.

Allocation stratégique globale du FCP		
Exposition des actifs via des titres détenus en direct, des OPC et fonds d'investissement et instrument du marché à terme	Allocation minimum % de l'actif net	Allocation maximum % de l'actif net
Placements de taux (obligataire, titres de créance et instruments du marché monétaire)	90%	100%
Instruments financiers à terme, y inclus des dérivés et crédit	0%	10%, étant précisé que les dérivés de taux ou de crédit seront respectivement utilisés de manière accessoire dans le cadre de la gestion du Fonds

En fonction de ses anticipations, l'allocation stratégique du FCP pourra évoluer de la manière suivante :

- De 80% à 100% en obligations et autres titres de créances.
- De 0% à 10% sur des OPCVM/fonds monétaires court terme et/ou monétaires et/ou d'obligations qui pourront investir sans référence à des critères de notation financière particuliers sur de la dette publique ou privée, européennes ou internationales (10% maximum)
- De 0% à 10% en dépôts à vue.

b) Instruments financiers concernés

Actifs utilisés hors dérivés :

Titres de créances et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% de l'actif net.

- o Le Fonds investira principalement dans des titres de dette d'entités privées ou d'Etat (obligations, obligations convertibles en actions, obligations subordonnées, titres de créances négociables ou tout autre type de dette).
- o Le Fonds pourra aussi être exposé à des titres non « *Investment Grade* » ou non notés de façon minoritaire (inférieure à 35% de l'actif du Fonds).
- o Le Fonds pourra également investir sur des obligations ayant une maturité supérieure à 3 ans ainsi que des obligations perpétuelles.
- o Cette classe d'actifs représentera la majorité des investissements en capital.
- o Le Fonds investira 50% minimum de son actif net dans des titres émis par des entités situées dans la zone Euro, mais pourra tout de même investir sur des émetteurs issus d'autres zones géographiques (Etats-Unis, Canada et Asie) où la Société de Gestion dispose d'équipes d'analystes.
- o Le Fonds pourra également investir dans des titres émis en devises « fortes » (devises qui font office de réserve de valeur sur un marché de change, par exemple : le dollar américain, le franc suisse, la livre sterling, le yen) dans la limite de 10% de son actif net

Parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement, français ou européens : jusqu'à 10% de l'actif net.

Dans une logique de diversification, le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif :

- en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE,
- en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA gérés par la Société de Gestion ou une société qui lui est liée.

Exposition au marché actions : Uniquement via la détention d'obligations convertibles.

Titres intégrant des dérivés : Le Fonds s'autorise à investir dans des titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, et des obligations *callable /puttable* jusqu'à 100% de l'actif net.

Obligations Contingentes Convertibles (« CoCos ») :

Le Fonds peut investir dans ce type d'instrument à hauteur de 20% maximum de son actif net et subir les risques spécifiques liés aux CoCos décrit à la section 7- du présent prospectus.

Instruments financiers à terme :

Nature des marchés d'intervention :

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures) ou de gré à gré (swaps...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices CDS, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Contrats à terme sur taux d'intérêt
- Dérivés de crédit via indices iTraxx CDS (Credit Default Swap) Opérations d'échange de devises : A l'actif du Fonds, pourront figurer partiellement des actifs en devises étrangères, des opérations d'échange de devises (swaps) seront alors réalisées afin de couvrir le risque de change. Le Fonds ne sera pas amené à prendre de risque de change de manière significative.

Stratégie d'utilisation des dérivés :

- Couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change).
- S'exposer aux risques de taux
- Reconstituer une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux, crédit)

L'échéance des contrats financiers sera cohérente avec l'horizon d'investissement du FCP.

L'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des contrats financiers ne pourra excéder à 100% de l'actif net.

Les dérivés de crédit seront utilisés de manière accessoire dans le cadre de la gestion du Fonds, dès lors que celui-ci requiert une politique active de gestion du risque de crédit.

Contreparties autorisées

Dans le cadre des opérations de gré à gré, les contreparties seront des institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Des informations supplémentaires sur les contreparties aux transactions figureront dans le rapport annuel du Fonds. Ces contreparties n'auront aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition ou de la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

Gestion des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers, l'OPC pourra recevoir/verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code monétaire et financier.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci. Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par les procédures internes de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

Dépôts

Le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Emprunt d'espèces

Le FCP peut emprunter à titre exceptionnel des espèces jusqu'à 10% de son actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Néant.

Limites internes sur les entités et actifs de référence

La liste des entités de référence sera équivalente à celle énoncée l'article R. 214-14 3°) du Code monétaire et financier pour les OPCVM français.

La stratégie d'investissement requiert un suivi de la structure financière de l'ensemble des émetteurs *Corporate*, qu'ils soient « *Investment Grade* » ou « *Speculative Grade* », par l'intermédiaire d'une base de données interne.

Les sociétés appartiendront essentiellement à tous les secteurs de l'économie et seront principalement situées dans les pays de la zone Euro.

Le Fonds investira principalement dans la dette de sociétés de taille importante (supérieur à 300 M€ de CA) mais ne s'interdira pas de regarder de manière opportuniste des sociétés de taille inférieure, l'objectif étant de maximiser le couple risque / rendement tout en conservant une liquidité raisonnable.

L'utilisation des instruments dérivés peut engendrer une surexposition jusqu'à 100% de l'actif net.

Contrat constituant des garanties financières

En garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le Fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier.

PROFIL DE RISQUE

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital : Le capital n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial.

Risque de crédit : Le Fonds peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés et publics, et cela via des obligations ou des dérivés de crédit. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'investissement en titres à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme :

Le Fonds pouvant investir sur des instruments financiers à terme avec une exposition maximale de 100% de l'actif net, la valeur liquidative du Fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

Risque opérationnel : Il existe un risque de défaillance dans les systèmes ou procédures mis en oeuvre pour assurer le bon traitement des opérations.

Risque de taux : La sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié de contrepartie : Le Fonds peut être amené à effectuer des opérations avec des contreparties qui détiennent pendant une certaine période des espèces ou des actifs. Le Fonds supporte donc le risque que la contrepartie ne réalise pas les transactions instruites par la Société de Gestion du fait de l'insolvabilité, la faillite entre autre de la contrepartie, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. La gestion de ce risque passe par le processus de choix des contreparties tant des opérations d'intermédiation que des opérations de gré à gré.

Risque de liquidité : La liquidité, notamment sur des marchés de gré à gré, est parfois réduite. En particulier, dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs.

Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du Fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

Risque de change : Le Fonds peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative. Le Fonds sera en permanence exposé à des titres libellés en euro. L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro sera accessoire.

Risque de conflit d'intérêt : Le Fonds peut être investi dans des OPC gérés par Tikehau **IM** ou une société qui lui est liée ou des titres émis par ces OPC. Cette situation peut être source de conflits d'intérêt.

Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) :

Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.

Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission.

Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur.

Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé.

Risque lié au report de remboursement ou/ et non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.

Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas.

Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

Risques en matière de durabilité : le « risque en matière de durabilité » désigne le risque de survenance d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte d'une variété de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance des investissements du FCP et sa situation financière.

- (i) Risques environnementaux, qui comprennent la réalisation d'effets néfastes sur les organismes vivants et l'environnement par les effluents, les émissions, les déchets, l'épuisement des ressources, etc. résultant des activités d'une organisation. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur l'organisation elle-même.
- (ii) Risques sociaux, qui comprennent les risques liés à la santé et à la sécurité, les risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion du climat social et le développement du capital humain, la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs, la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales, la gestion des capacités d'innovation et du capital immatériel.
- (iii) Risques de gouvernance, qui désignent les risques liés à la gestion fonctionnelle d'une organisation, les risques réglementaires, la gestion et l'intégration de la durabilité dans la qualité de la stratégie de l'entreprise. Les lacunes en matière de gouvernance, par exemple la violation significative des accords internationaux, le non-respect des droits de l'homme, les problèmes de corruption, etc. se traduisent par des risques matériels de durabilité.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

a) US Persons

Les parts du Fonds ne sont pas ouvertes aux investisseurs ayant la qualité de "US Person", telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903).

Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la Société de Gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La Société de Gestion du Fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la Société de Gestion du Fonds, faire subir un dommage au Fonds qu'il n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement la Société de Gestion du Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La Société de Gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

La définition des « US Person(s) » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/laws/secrulesregs.htm>

b) Profil type de l'investisseur et montant de souscription initiale minimum

Part A -Acc-EUR : adaptée aux investisseurs dont la souscription initiale minimum est de 100 euros.

Ce Fonds s'adresse à tous les souscripteurs et en particulier à ceux qui souhaitent bénéficier d'un rendement supérieur à l'€STR + 38,5 points de base tout en ayant une exposition sur le marché du crédit, marché qui subit en général des variations moins marquées que le marché action.

c) Durée d'investissement et diversifications recommandées

La durée d'investissement recommandée est supérieure à 1 an.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 12 mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

FONDS	Objet de la modification (FR)	Date d'effet
Tikehau Crédit Court Terme	En date du 30 avril 2024, la société de gestion a modifié l'annexe SFDR afin de supprimer la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre de Scope 3, qui correspondent aux émissions résultant d'activités provenant d'actifs non détenus ou contrôlés par l'organisation déclarante, mais qui sont indirectement impactées par cette dernière dans sa chaîne de valeur.	30.04.24
	En date du 10 juin 2024, la société de gestion a décidé de : - Modifier la structure des frais pour dissocier les frais de gestion financière des frais de fonctionnement et autres services, et, de ce fait de prélever désormais des frais de fonctionnement et autres services à hauteur de 0,10% de l'actif net pour toutes les parts du Fonds ; - Modifier la fourchette de sensibilité taux du portefeuille de manière à ce qu'elle soit globalement comprise entre 0 et 0,5, tout en conservant la possibilité d'augmenter temporairement cette limite à 0,7 ; - Retirer les Fonds Commun de Titrisation côtés de la liste des actifs autorisés ; (i) Autoriser le Fonds à utiliser des dérivés de crédit via indices iTraxx CDS (Credit Default Swap) de manière accessoire uniquement, et (ii) mettre fin à l'autorisation d'utiliser des instruments de couverture de taux (SWAP, SWAPTION), d'Opération sur événement de crédit, d'Options sur taux d'intérêts	10.06.2024

Rétrospective 2024¹

Le premier semestre 2024 a été marqué par la résilience économique, les changements de cap monétaires et les troubles politiques.

Les marchés mondiaux ont démarré en trombe, portés par l'optimisme entourant un atterrissage en douceur des principales économies, et ce malgré les tensions géopolitiques persistantes à l'image des attaques des rebelles houthis qui ont perturbé les routes maritimes en janvier. Les tendances en matière d'inflation ont varié d'une région à l'autre, la désinflation progressant dans la zone euro tandis que les États-Unis maintenaient une position prudente en matière de réduction des taux. Les marchés boursiers se sont envolés vers de nouveaux sommets en début d'année, soutenus par les bons résultats des entreprises (par exemple, Nvidia) et l'enthousiasme suscité par l'IA. Cette dynamique s'est toutefois essoufflée en avril, l'inflation s'étant stabilisée au-dessus des objectifs, en particulier dans la zone euro, où la BCE a adopté une approche attentiste. Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, reflétant l'évolution des attentes en matière de taux. L'optimisme a fait son retour en mai dans un contexte de baisse de l'inflation aux États-Unis, un enthousiasme qui a cependant été tempéré par le discours offensif des banques centrales. Le risque politique a refait surface en juin avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, les élections au Royaume-Uni où les travaillistes semblaient en bonne position pour l'emporter et l'incertitude concernant les candidats à l'élection présidentielle américaine. La BCE et la Fed ont maintenu des positions prudentes, invoquant la persistance de l'inflation de base, tandis que la croissance mondiale montrait des signes de ralentissement. Malgré l'incertitude politique et les problèmes liés à l'inflation, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par des données économiques solides, le resserrement du marché du travail et un marché du crédit actif, en particulier dans l'univers du haut rendement européen. Le semestre s'est toutefois achevé sur une volatilité élevée, reflétant l'interaction complexe des forces économiques, monétaires et politiques.

Le second semestre 2024 a été le théâtre d'importants rebondissements à travers le monde sur les plans économique, politique et financier. La période a commencé dans un climat caractérisé par les inquiétudes concernant l'inflation, le ralentissement économique et le chômage aux États-Unis, tandis que l'Europe enregistrait une inflation modérée et une croissance atone. Les banques centrales, et notamment la Fed et la BCE, sont passées des hausses aux baisses de taux, jonglant entre pressions inflationnistes et perte de vitesse de l'activité économique. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail et le repli de l'inflation ont conduit la Fed à réduire ses taux de 50 pb en septembre, suscitant l'optimisme quant à un atterrissage en douceur. Des mouvements similaires ont été observés en Europe, bien que la région soit restée à la traîne en ce qui concerne la reprise économique. Les développements politiques, tels que la situation parlementaire épineuse en France, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'élection présidentielle américaine de novembre, ont eu un impact considérable sur le sentiment du marché. La victoire de Donald Trump et les droits de douane annoncés ont suscité des réactions mitigées, dopant les marchés boursiers américains tout en soulevant des inquiétudes sur les relations commerciales et l'inflation. Les marchés ont enregistré des performances hétérogènes, les actions américaines surpassant leurs homologues européennes en novembre, avant que l'Europe ne regagne du terrain en décembre. Les marchés obligataires ont connu une certaine volatilité sur fond d'évolution de la politique monétaire et d'incertitudes budgétaires. Le crédit à haut rendement a surperformé les actifs investment grade grâce à la baisse des taux au début du semestre, mais a été mis à mal lorsque les taux ont rebondi vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, le second semestre 2024 a été marqué par des divergences économiques entre les États-Unis et l'Europe, un recalibrage des politiques monétaires et une incertitude politique accrue, autant de facteurs qui ont fait fluctuer les marchés et incité les investisseurs à la prudence.

¹ Tikehau Capital – 31/12/2024

Tableau Performance des principaux marchés – Récapitulatif 2024²

Indice	Perf. 2024
Euro IG (ER00)	4,67 %
Euro HY (HEC0)	8,63 %
Fin Senior (EB00)	5,28 %
Indice CoCo (couvert en EUR)	11,02 %
Indice Tier 2	6,81 %
S&P 500	24,77 %
S&P 500 Financials	30,22 %
Stoxx 600	9,54 %
Stoxx 600 Banks	35,03 %

Tikehau Credit Court Terme

Bilan 2024 et perspectives 2025³

La catégorie A-EUR-Acc a terminé l'année sur une performance de 4,54 %, tandis que l'indice EUR IG 1-3Y ER01 s'est adjugé +4,62 % en 2024.

En 2024, les actifs risqués ont poursuivi leur tendance haussière, portés par les facteurs suivants :

- I. La désinflation continue de part et d'autre de l'Atlantique, qui alimente le cycle actuel de baisses des taux d'intérêt ;
- II. Un environnement macroéconomique qui s'est avéré globalement résilient, en particulier aux États-Unis ;
- III. Des fondamentaux positifs, même s'ils se normalisent progressivement ;
- IV. Le déploiement de mesures de relance monétaire et budgétaire dans le monde entier.

Bien que les principaux moteurs de performance demeurent inchangés (relance monétaire et budgétaire, désinflation en cours, résilience macroéconomique et croissance des bénéfices jugée attrayante), certaines incertitudes persistent sur des marchés aux valorisations élevées.

Dans ce contexte, Tikehau Credit Court Terme affiche actuellement une durée de 0,4 an, cohérente avec le positionnement défensif du portefeuille à l'égard des taux, qui vise à limiter la durée à 0,5 an maximum conformément aux contraintes énoncées dans le prospectus. Nous avons l'intention de maintenir la durée du portefeuille à ce niveau dans un avenir proche, car la partie courte de la courbe conserve, selon nous, tout son attrait compte tenu des anticipations d'incertitudes monétaires et budgétaires qui alimenteront probablement une forte volatilité des taux en 2025.

Par ailleurs, le bêta du portefeuille est de 0,44 par rapport à l'indice IG 1-3 Year (ER01®) et de 0,26 par rapport à un indice composé à 65 % de l'indice IG 1-3 Year (ER01®) et à 35 % de l'indice HY 1-3 Year (H1EC®), utilisé uniquement à titre d'information. Notre exposition actuelle au segment du haut rendement s'élève à 27 %, dont 21 % sont alloués à des émetteurs non financiers. Cette exposition est concentrée sur des titres qui seront probablement refinancés au cours des 12 prochains mois, même en cas de resserrement des conditions de marché et de hausse des taux d'intérêt.

Dans la droite ligne de la fin de l'année 2024, nous maintenons notre exposition aux valeurs financières subordonnées à environ 20 % et présentons une allocation aux titres AT1 de 7 %. Cette décision reflète notre forte conviction à l'égard de ce segment, en particulier des obligations d'échéances plus courtes, qui présentent selon nous un risque d'extension très faible tout en offrant une prime de rendement par rapport aux obligations d'entreprises de note équivalente, ce qui les rend particulièrement intéressantes.

En ce qui concerne les obligations financières senior, dont la pondération atteint actuellement 19 %, nous privilégions l'exposition aux banques « périphériques » qui sont leaders sur leurs marchés respectifs. Cette stratégie vise à diversifier notre exposition en dehors des principales banques de premier rang tout en recherchant des rendements plus attrayants, avec des primes de risque comprises entre 50 et 100 pb pour les banques de qualité notées « Investment Grade ».

² Bloomberg, ICE – 31/12/2024

³ Tikehau Capital, Bloomberg, ICE – 31/12/2024

Ce positionnement plus défensif en termes de bêta et de duration ne signifie toutefois pas que nous anticipons des rendements plus faibles, plus particulièrement au vu de notre sélectivité et de la construction de notre portefeuille, qui intègre un éventail diversifié de classes d'actifs.

LIBELLE PART	CODE ISIN	DONNEES FONDS	DONNEES BENCH	LIBELLE_BENCH
A-Acc-EUR	FR0011482728	4,54%	0,30%	€STR + 38,50bp

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ECOFI TRESORERIE I	9 706 947,35	9 759 596,11
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	5 059 223,45	5 000 000,00
LEASYS 4.375% 07-12-24	5 039 837,84	5 000 000,00
ICCREA BANCA 4.125% 28-11-24	4 946 779,35	5 000 000,00
UNITED GROUP BV 3.125% 15-02-26	4 943 536,46	5 000 000,00
BRITISH TEL 1.0% 23-09-24 EMTN	4 941 650,71	5 000 000,00
ASAH BR 0.155 10-24	4 889 009,63	4 981 000,00
STRYKER 0.25% 03-12-24	4 847 437,93	5 000 000,00
PRESTIGEBID E3R+6.0% 15-07-27	4 617 978,50	4 500 000,00
UNICAJA BANCO SA E 2.875% 13-11-24	4 470 338,86	4 500 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 31 354 077,46**

- o Change à terme : 31 354 077,46
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
	520 000,00
Total	520 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	1 875,50
Total des revenus	1 875,50
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeurent incertains et les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi pourraient voir, selon le cas, leur valorisation, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à faire face à leurs engagements négativement affectés.

La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux opportunités qui se présentent et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à continuer à rester prudente et rigoureuse dans ses choix d'investissement.

DÉONTOLOGIE

Information relative aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.

	Valeur boursière des titres en portefeuille en K€
Titres émis par le groupe promoteur	Néant
Créances émises par le groupe promoteur	Néant
OPC et fonds d'investissement de pays tiers du groupe promoteur	Néant

DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE

1. Tikehau Investment Management Asia PTE LTD (« TIM ASIA ») - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961. TIM ASIA est une filiale à 100% de Tikehau Investment Management. Dans le cadre de cette délégation, la stratégie déléguée ne couvre pas l'ensemble du portefeuille, elle correspond à la poche « Asie ». La répartition de la gestion est organisée comme suit : Tikehau Investment Management définit les expositions du FCP aux différents types de risques et zones géographiques. TIM ASIA sélectionne les instruments sous-jacents sur la poche « Asie ».
2. Tikehau Capital North America LLC - société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America. La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Politique de sélection des intermédiaires de marché et de meilleure exécution

L'article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l'article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous l'empire de la directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers « MIF 1 ».

L'obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre. Ces facteurs d'exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l'ordre, des instruments financiers visés, des lieux d'exécution et des caractéristiques du client.

L'obligation de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d'investissement n'exécute pas lui-même ses ordres mais les transmet à un membre de marché. Elle consiste alors en l'obligation de sélectionner l'intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

Politique de sélection des intermédiaires de marché

Champs d'application

La politique de sélection des intermédiaires de marché s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés réglementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.

Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- Actions et instruments assimilés,
- Futures et instruments assimilés,
- Options standardisées et instruments assimilés.

Principes

Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et ce faisant, n'exécute pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion et portant sur des produits financiers échangés sur les marchés financiers.

Les gérants des fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

Sélection et référencement des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management choisit précautionneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance de place,
- Politique de meilleure exécution adoptée,
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- Qualité des services d'exécution des ordres,
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- Qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- Étendue des services offerts,
- Niveau de transparence proposé,
- Coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux brokers sont soumis à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

Choix des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de délivrer la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Évaluation périodique

L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confiés des ordres sur l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

Politique de meilleure exécution

Champs d'application

Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés en gré-à-gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés en gré-à-gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :

- obligations et assimilés (obligations souveraines, obligations corporate, obligations convertibles)
- titres de créances négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (total return swaps, FX forwards, credit default swaps)

Principes

Transactions sur des instruments financiers en gré à gré

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires à garantir la meilleure exécution des ordres négociés en gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- Prix proposés,
- Coûts associés,
- Rapidité d'exécution,
- Probabilité d'exécution et dénouement,
- Taille et la nature de l'ordre,
- Toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir des conditions d'exécution satisfaisantes, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties en demandant des *request for quotes* et choisissent l'offre susceptible de répondre au mieux aux critères susmentionnés.

Transactions sur des contrats financiers en gré-à-gré

Tikehau Investment Management ne conclue de contrats financiers en gré-à-gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisée se fait notamment sur la base des critères suivants : réputation et reconnaissance de place, régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers équivalent, existence et robustesse du dispositif d'admission des

participants, périmètre des instruments couverts, qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus, rémunération demandée, et, liquidité offerte par la plateforme.

La plupart des systèmes de négociation multilatéraux de négociation n'offrant pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée au FCP à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr>

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote et d'engagement actionnarial de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : <https://www.tikehaucapital.com/fr> ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles article L. 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr/sustainability-impact/esg-publication>.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EVENEMENTS POST CLOTURE A FIN DECEMBRE 2024 OU DANS LE FUTUR (ET SUSCEPTIBLE D'EVOLUTION)

Non applicable à ce jour. Le cas échéant, la société de gestion informera les investisseurs conformément aux demandes de la réglementation.

SWING PRICING

Oui. Veuillez-vous référer à la section dédiée dans le prospectus du fonds pour plus de détails.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS FIXES ET VARIABLES DE TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Ce document présente les modalités d'application de la politique de rémunération mise en place au sein de la société Tikehau Investment Management (ci-après « Tikehau IM »).

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2001 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Personnel identifié

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

- *Les dirigeants de Tikehau IM,*
- *Les gérants de portefeuille,*
- *Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,*
- *Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,*
- *Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.*

1.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- *une rémunération fixe,*
- *une rémunération variable annuelle,*
- *le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.*

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;
- le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;
- la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et
- la partie restante de la part variable de rémunération prend la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles (tels que définis à la Section 2).

1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
 - le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
 - le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.

ou

- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'Instruments Financiers Eligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,
- le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et
- la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles.

1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES

2.1. Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

2.3. Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2024

2024	Nombres de personnes	rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€)	Carried Interest et commissions de performance (€)	Total (€)
Personnel de Tikehau IM	310	35,244,127	11,013,964	0	310
Personnel Identifié	74	14,839,747	5,805,4687	0	74
Personnel Concerné	49	10,603,405	4,913,901	0	49

Source : Tikehau IM – Ressources humaines

COMMISSIONS D'ARRANGEMENT

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à l'OPC, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

Tikehau Crédit Court Terme – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €) : Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tikehau Investment Management

32 rue de Monceau – CS 40121 – 75008 PARIS,
FRANCE

E-mail : contact@tikehaucapital.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Tikehau Credit Court Terme

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Tikehau Credit Court Terme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Tikehau Credit Court Terme constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Roty'.

Vincent Roty

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	1 962 487,86
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 962 487,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	344 615 152,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	344 615 152,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	346 577 640,68
Créances et comptes d'ajustement actifs	11 813 182,00
Comptes financiers	11 376 289,46
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	23 189 471,46
Total de l'actif I+II	369 767 112,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	341 640 279,04
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	15 520 354,11
Capitaux propres I	357 160 633,15
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	357 160 633,15
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	446 823,87
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	446 823,87
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 159 654,41
Concours bancaires	0,71
Sous-total autres passifs IV	12 159 655,12
Total Passifs : I+II+III+IV	369 767 112,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	273 888,00
Produits sur obligations	19 564 699,99
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	436 095,97
Sous-total produits sur opérations financières	20 274 683,96
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-5 647,05
Sous-total charges sur opérations financières	-5 647,05
Total revenus financiers nets (A)	20 269 036,91
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 208 406,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 208 406,88
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	19 060 630,03
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-253 673,18
Sous-total revenus nets I = (C+D)	18 806 956,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-5 365 291,82
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 341,68
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-5 372 633,50
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	55 432,33
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-5 317 201,17

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 009 905,47
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	4 662,78
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 014 568,25
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	16 030,18
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 030 598,43
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	15 520 354,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'Euro short-term rate (€STR) + 38,5 points de base (indice dont le cours peut être consulté sur Internet par exemple sur www.banque-france.fr) avec un horizon d'investissement supérieur à 1 an.

Le FCP intègre une approche non financière, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	245 052 243,03	301 017 368,39	334 251 814,58	332 848 701,69	357 160 633,15
Nombre de titres	2 275 726,121	2 771 352,618	3 123 470,156	2 958 471,938	3 036 615,469
Valeur liquidative unitaire	107,68	108,61	107,01	112,50	117,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-4,01	-2,70	-3,36	-3,47	-1,75
Capitalisation unitaire sur revenu	4,54	4,69	4,38	4,75	6,19

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1- Principes

La société de gestion Tikehau Investment Management est responsable de la valorisation des différents instruments qui composent le FCP. Elle délègue le calcul de la valeur liquidative (VL) du FCP au valorisateur :

CACEIS FUND ADMINISTRATION
12 place des États-Unis CS 40083 92549 Montrouge Cedex

Le principe retenu est de s'assurer que les VL sont calculées de façon identique d'une VL à l'autre.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Règles de valorisation :

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cotations des contributeurs.

Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.

Les parts d'OPCVM et d'OPC sont valorisées à la dernière VL publiée.

Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.

Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.

Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.

Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les produits OTC sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.

Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.

Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.

Les titres pris (ou mis) en pension ainsi que les prêts (ou emprunts) de titres sont valorisés au prix de revient augmenté des intérêts.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les notations de l'émission sont récupérées.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

La meilleure note est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
1.	Frais de gestion financière	Actif net	Part A Acc-EUR : 0,20% HO maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	Part A Acc-EUR : 0,10% HO maximum (**)
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant (***)
4	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
5	Frais de performance	Actif net	Part A -Acc-EUR : 20% TTC de la performance annualisée au-dessus de l'€STR + 38,5 points de base, sous réserve que cette performance soit supérieure à 0 au cours de la période de référence considérée. 0,30% maximum.

(*) Ces frais incluent les frais de dépositaire, juridiques, audit et fiscalité, les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, les frais opérationnels, les frais d'enregistrement et de référencement des fonds, les frais d'information clients et distributeurs, les frais des données, et les frais liés à la connaissance client.

(**) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la Société de Gestion.

(***) Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif dans d'autres OPC, les frais indirects liés à ces investissements, y inclus des OPC gérés par la Société de Gestion, seront non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part TIKEHAU CREDIT COURT TERME A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	332 848 701,69
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	146 929 444,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-138 320 077,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	19 060 630,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-5 372 633,50
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 014 568,25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	357 160 633,15

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 279 302,400	146 929 444,35
Parts rachetées durant l'exercice	-1 201 158,869	-138 320 077,67
Solde net des souscriptions/rachats	78 143,531	8 609 366,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 036 615,469	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TIKEHAU CREDIT COURT TERME A FR0011482728	Capitalisation	Capitalisation	EUR	357 160 633,15	3 036 615,469	117,61

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
AUTRICHE	1 962,49	1 962,49			1 962,49	
Total	1 962,49	1 962,49			1 962,49	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	344 615,15	290 619,83	53 995,32		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	11 376,29				11 376,29
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		290 619,83	53 995,32		11 376,29

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	86 231,11	46 689,86	51 262,87	90 178,93	8 085,99	19 937,32	42 229,07
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	11 376,29						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	97 607,40	46 689,86	51 262,87	90 178,93	8 085,99	19 937,32	42 229,07

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	30 362,52	1 556,22			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	62,36	24,51			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-30 228,40	-1 572,50			
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	196,48	8,23			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	244 030,46	98 138,75	4 408,44
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	244 030,46	98 138,75	4 408,44

(*) Source SDG

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	890,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT		444,12
GOLDMAN SACHS INTL LTD		2,70
Dettes		
Collatéral espèces		
Caceis Bank		520,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	10 923 182,00
	Collatéraux	890 000,00
Total des créances		11 813 182,00
Dettes		
	Rachats à payer	11 162 457,30
	Frais de gestion fixe	181 884,14
	Frais de gestion variable	295 312,97
	Collatéraux	520 000,00
Total des dettes		12 159 654,41
Total des créances et des dettes		-346 472,41

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	913 093,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Frais de gestion variables provisionnés	239 991,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	55 321,63
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	18 806 956,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	18 806 956,85
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 806 956,85

Part TIKEHAU CREDIT COURT TERME A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	18 806 956,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 806 956,85
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 806 956,85
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	18 806 956,85
Total	18 806 956,85
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-5 317 201,17
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-5 317 201,17
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 317 201,17

Part TIKEHAU CREDIT COURT TERME A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-5 317 201,17
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-5 317 201,17
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 317 201,17
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-5 317 201,17
Total	-5 317 201,17
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			1 962 487,86	0,55
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 962 487,86	0,55
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 962 487,86	0,55
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	2 000 000	1 962 487,86	0,55
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			344 615 152,82	96,49
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			344 615 152,82	96,49
Assurance			5 486 823,64	1,54
ALLIANZ SE 3.875% PERP EMTN	USD	600 000	413 343,19	0,12
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	3 135 000	3 149 381,98	0,88
AXA AUTRE R+0.0% PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 924 098,47	0,54
Automobiles			6 968 684,41	1,95
KIA CORPORATION 2.375% 14-02-25	USD	3 000 000	2 913 828,38	0,82
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	4 000 000	4 054 856,03	1,13
Banques commerciales			97 936 863,43	27,43
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 035 862,00	0,85
BANCO BPM 6.125% PERP	EUR	2 000 000	2 058 963,81	0,58
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	2 000 000	2 008 319,60	0,56
BANCO DE BADELL 2.0% 17-01-30	EUR	2 000 000	2 036 913,99	0,57
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	6 000 000	5 878 542,84	1,65
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	1 700 000	1 752 404,07	0,49
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 970 641,93	0,55
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	1 600 000	1 607 623,58	0,45
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	3 500 000	3 598 484,52	1,01
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 095 945,54	1,43
BPCE 4.5% 15-03-25 EMTN	USD	2 000 000	1 954 150,68	0,55
BPER BANCA 1.875% 07-07-25	EUR	2 002 000	2 009 980,00	0,56
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 501 329,66	0,42
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	3 000 000	3 002 079,14	0,84
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 023 358,68	0,57
CAN IMP BK SYD E3R+0.47% 24-01-25	EUR	3 000 000	3 022 118,16	0,85
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.0% PERP	USD	3 600 000	3 657 485,25	1,02
CRED SUIS SA GROUP AG 3.25% 02-04-26	EUR	3 500 000	3 586 631,90	1,00
DANSKE BK 1.5% 02-09-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 481 992,36	0,69
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.5% 11-07-25	EUR	3 000 000	3 031 717,41	0,85
DE VOLKSBANK NV 1.75% 22-10-30	EUR	5 000 000	4 966 945,10	1,39
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	3 500 000	3 537 780,56	0,99
HSBC 3.0% 30-06-25 EMTN	EUR	4 703 000	4 772 456,88	1,34
INTE 5.875% PERP	EUR	1 000 000	1 003 353,68	0,28
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 524 119,41	0,71
JYSKE BANK DNK 4.625% 11-04-26	EUR	3 500 000	3 629 195,12	1,02
LLOYDS BANKING GROUP 4.947% PERP	EUR	3 000 000	3 007 451,87	0,84
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	3 500 000	3 653 716,34	1,02

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	3 895 000	3 852 763,18	1,08
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 520 767,68	0,71
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	2 500 000	2 552 570,29	0,71
UBS GROUP AG 7.0% PERP	USD	5 000 000	5 127 391,11	1,44
UNICAJA BAN 1.0% 01-12-26	EUR	1 500 000	1 473 807,09	0,41
Compagnies aériennes			7 057 086,96	1,98
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	4 000 000	4 068 380,83	1,14
EASYJET 0.875% 11-06-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 988 706,13	0,84
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			4 528 995,70	1,27
KRAFT HEINZ FOODS E3R+0.5% 09-05-25	EUR	4 500 000	4 528 995,70	1,27
Distribution spécialisée			2 033 787,41	0,57
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	2 000 000	2 033 787,41	0,57
Emballage et conditionnement			4 978 408,07	1,39
SIG COMBIBLOC PURCHASECO SARL 2.125% 18-06-25	EUR	5 000 000	4 978 408,07	1,39
Equipements de communication			6 099 852,82	1,71
PPF TELECOM GROUP BV 2.125% 31-01-25	EUR	6 000 000	6 099 852,82	1,71
Equipements électriques			3 076 342,12	0,86
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	3 000 000	3 076 342,12	0,86
Equipements et instruments électroniques			3 599 271,93	1,01
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	3 500 000	3 599 271,93	1,01
Hôtels, restaurants et loisirs			12 528 115,52	3,51
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	4 300 000	4 211 006,71	1,19
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15-03-27	EUR	1 000 000	1 012 966,73	0,28
MEITUAN 2.125% 28-10-25	USD	3 000 000	2 838 768,24	0,79
PLAYTECH 4.25% 07-03-26	EUR	1 500 000	1 517 610,29	0,42
SANDS CHINA LTD 5.125% 08-08-25	USD	3 000 000	2 947 763,55	0,83
Logiciels			10 610 310,67	2,97
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	5 000 000	5 100 208,80	1,43
MGM CHINA 5.25% 18-06-25	USD	1 500 000	1 446 250,27	0,40
ORCL 3 1/8 07/10/25	EUR	4 000 000	4 063 851,60	1,14
Marchés de capitaux			34 409 534,00	9,63
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	3 500 000	3 502 442,81	0,98
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	4 000 000	4 052 658,95	1,12
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 0.539% 23-09-26	EUR	3 500 000	3 439 344,71	0,96
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	3 000 000	3 011 338,71	0,84
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	1 000 000	987 605,27	0,28
JEFFERIES OISEST+0.8% 22-07-26	EUR	4 000 000	4 032 359,11	1,13
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 201 822,53	0,90
PHOENIX GROUP 5.625% PERP	USD	1 800 000	1 750 747,92	0,49
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	454 000	453 714,52	0,13
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 036 465,35	0,57
SOCIETA PER LA GESTIONE DI ATTIVITA 1.375% 27-01-25	EUR	2 500 000	2 529 286,50	0,71
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	4 500 000	3 855 521,58	1,08

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE 5.0% 15-04-27	GBP	1 281 000	1 556 226,04	0,44
Médias			4 776 516,20	1,34
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	4 500 000	4 776 516,20	1,34
Ordinateurs et périphériques			2 445 947,63	0,68
LENOVO GROUP 5.875% 24-04-25	USD	2 500 000	2 445 947,63	0,68
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			4 017 643,52	1,12
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	4 000 000	4 017 643,52	1,12
Producteur et commerce d'énergie indépendants			5 493 835,50	1,54
GREENKO SOLAR MAURITIUS 5.55% 29-01-25	USD	2 000 000	1 976 807,67	0,55
STATKRAFT AS 1.125% 20-03-25	EUR	3 500 000	3 517 027,83	0,99
Produits domestiques			1 508 492,59	0,42
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.25% 25-03-25	EUR	1 500 000	1 508 492,59	0,42
Produits pharmaceutiques			7 587 729,18	2,12
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	4 000 000	4 040 571,17	1,13
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875% 28-02-25	EUR	3 500 000	3 547 158,01	0,99
Services aux entreprises			8 679 713,94	2,43
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	3 500 000	2 052 050,89	0,57
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	4 500 000	4 508 319,22	1,27
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	2 000 000	2 119 343,83	0,59
Services aux professionnels			1 190 130,52	0,33
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	1 125 000	1 190 130,52	0,33
Services clientèle divers			17 798 071,92	4,98
AYVENS E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	4 500 000	4 522 838,97	1,27
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	5 000 000	5 039 140,54	1,41
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	4 000 000	4 006 271,32	1,12
KAPLA 3.375% 15-12-26	EUR	4 250 000	4 229 821,09	1,18
Services de télécommunication diversifiés			16 379 749,30	4,59
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	5 000 000	5 015 714,39	1,40
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 447 319,31	0,97
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	5 500 000	5 508 423,01	1,55
MATTERHORN TELECOM 3.125% 15-09-26	EUR	2 000 000	2 003 080,50	0,56
ORANGE 2.375% PERP	EUR	400 000	405 212,09	0,11
Services de télécommunication mobile			4 287 538,14	1,20
AMERICAN TOWER 1.375% 04-04-25	EUR	3 500 000	3 521 109,54	0,99
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	4 000 000	766 428,60	0,21
Services financiers diversifiés			60 564 388,04	16,96
AFFLELOU SAS 4.25% 19-05-26	EUR	4 000 000	4 023 705,34	1,13
ARAMARK INTL FINANCE SARL 3.125% 01-04-25	EUR	3 500 000	3 523 793,56	0,99
ARION BANK 0.375% 14-07-25	EUR	4 000 000	3 949 873,03	1,11
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	3 500 000	3 494 055,72	0,98
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	3 500 000	3 703 262,23	1,04
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.38% 08-09-25	EUR	5 000 000	5 018 307,12	1,41

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM EUAR10+0.1% PERP	EUR	1 000 000	995 061,79	0,28
BERRY GLOBAL 1.0% 15-01-25	EUR	5 100 000	5 114 592,29	1,41
EURONEXT NV 1.0% 18-04-25	EUR	4 500 000	4 507 053,06	1,26
JDE PEET S BV 0.244% 16-01-25	EUR	5 000 000	5 005 229,62	1,40
MELCO RESORTS FINANCE 4.875% 06-06-25	USD	3 000 000	2 890 033,21	0,81
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26	EUR	3 500 000	3 524 158,73	0,99
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	2 000 000	2 052 565,10	0,57
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.5% 19-02-30	EUR	3 500 000	3 673 631,60	1,03
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 674 MBH 6.0% 30-07-26	EUR	4 500 000	4 067 484,41	1,14
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.34% 31-08-25	EUR	5 000 000	5 021 581,23	1,41
Sociétés commerciales et de distribution			4 991 746,48	1,40
LOXAM SAS 2.875% 15-04-26	EUR	2 500 000	2 494 528,65	0,70
LOXAM SAS 3.75% 15-07-26	EUR	2 500 000	2 497 217,83	0,70
Soins et autres services médicaux			2 069 634,28	0,58
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	3 000 000	2 069 634,28	0,58
Textiles, habillement et produits de luxe			3 509 938,90	0,98
SAMSONITE FINCO SARL 3.5% 15-05-26	EUR	3 500 000	3 509 938,90	0,98
Total			346 577 640,68	97,04

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20250319		-2 703,27	EUR	1 569 794,95	GBP	-1 572 498,22
A/EUR/USD/20250319		-444 120,60	EUR	29 784 282,51	USD	-30 228 403,11
Total		-446 823,87		31 354 077,46		-31 800 901,33

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	346 577 640,68
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-446 823,87
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	23 189 471,46
Autres passifs (-)	-12 159 655,12
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	357 160 633,15

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TIKEHAU CREDIT COURT TERME A	EUR	3 036 615,469	117,61

TIKEHAU CREDIT COURT TERME

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	320 685 335,99	329 120 366,41
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	320 685 335,99	325 807 181,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	320 685 335,99	325 807 181,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	3 313 184,52
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	3 313 184,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	35 878 759,33	16 070 999,14
Opérations de change à terme de devises	25 283 972,25	14 014 433,71
Autres	10 594 787,08	2 056 565,43
COMPTES FINANCIERS	12 491 119,56	3 508 899,44
Liquidités	12 491 119,56	3 508 899,44
TOTAL DE L'ACTIF	369 055 214,88	348 700 264,99

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	329 062 763,45	331 068 226,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 266 957,18	-10 506 172,60
Résultat de l'exercice (a,b)	14 052 895,42	13 689 761,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	332 848 701,69	334 251 814,58
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	36 206 512,47	14 448 449,73
Opérations de change à terme de devises	25 021 491,36	13 943 274,28
Autres	11 185 021,11	505 175,45
COMPTES FINANCIERS	0,72	0,68
Concours bancaires courants	0,72	0,68
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	369 055 214,88	348 700 264,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	479 524,00	47 429,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	110 424,00	43 967,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 708 124,50	14 489 298,18
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 955,70	54,77
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	15 301 028,20	14 580 749,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 543,12	1 732,79
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	80 974,22
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 543,12	82 707,01
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 297 485,08	14 498 042,46
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	933 172,83	670 787,92
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	14 364 312,25	13 827 254,54
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-311 416,83	-137 493,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	14 052 895,42	13 689 761,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1- Principes

La société de gestion Tikehau Investment Management est responsable de la valorisation des différents instruments qui composent le FCP. Elle délègue le calcul de la valeur liquidative (VL) du FCP au valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

12 place des États-Unis CS 40083 92549 Montrouge Cedex

Le principe retenu est de s'assurer que les VL sont calculées de façon identique d'une VL à l'autre.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Règles de valorisation :

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cotations des contributeurs.

Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.

Les parts d'OPCVM et d'OPC sont valorisées à la dernière VL publiée.

Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.

Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.

Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.

Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les produits OTC sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.

Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.

Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.

Les titres pris (ou mis) en pension ainsi que les prêts (ou emprunts) de titres sont valorisés au prix de revient augmenté des intérêts.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de performance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP,
- Les commissions de mouvement facturées au FCP.

Frais facturés au FCP

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part A – Acc EUR : 0,20% TTC maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions : Dépositaire uniquement	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
5	Frais de performance	Actif net	Part A -Acc-EUR : 20% TTC de la performance annualisée au-dessus de l'€STR + 38,5 points de base, sous réserve que cette performance soit supérieure à 0 au cours de la période de référence considérée. 0,30% maximum.

Les frais de fonctionnement et de gestion, de performance, sont exprimés TTC, quel que soit le régime de soumission ou non à la TVA de la Société de Gestion. Les montants TTC pourront être égaux aux montants HT en cas d'absence de soumission à la TVA de la Société de Gestion.

Commissions de performance (Part A-Acc-EUR)

Les commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Elles correspondent à 20% de la performance annualisée de l'Actif Net au-dessus d'une performance annuelle, nette de tous frais, supérieure à l'€STR + 38,5 points de base pour la part A-Acc-EUR, sous réserve que cette performance soit supérieure à 0 au cours de la période de référence considérée (la « Performance »), selon les conditions définies ci-après.

Les commissions de surperformance seront limitées à 0,30% de l'actif net du Fonds.

Pour chaque catégorie de parts, la Performance, déterminée à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative, est égale à la différence positive entre (i) l'Actif Net à la date de calcul, et (ii) un actif net de

référence correspondant à l'Actif Net ajusté en fonction de l'objectif de gestion de la Part Concernée, après avoir tenu compte des montants de souscription et de rachat de la date de calcul du jour (l'« Actif de Référence »).

Lors du calcul de chaque valeur liquidative au cours d'un exercice comptable donné et, pour chaque catégorie de parts, le montant de la commission de surperformance sera imputé et provisionné comme suit :

- (i) Si la valeur liquidative de la part concernée (net des frais de gestion fixes) est inférieure à la valeur liquidative théorique calculée sur la base de l'Actif de Référence, il n'est pas constitué de provision pour commission de surperformance et une reprise de provision est appliquée le cas échéant (cf. ci-dessous) :
- (ii) Si la valeur liquidative de la part concernée (net des frais de gestion fixes) est supérieure à la valeur liquidative théorique calculée sur la base de l'Actif Net de Référence, il est constitué une provision pour commission de surperformance au titre de la Performance.

Le paiement définitif des montants potentiellement provisionnés au titre de la commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion intervient à l'issue de chaque période de référence telle que définie ci-après, étant précisé que dans le cas d'une sous performance de la Part concernée par rapport à la dernière valeur liquidative calculée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations. Lors d'un rachat de parts en cours d'exercice, la commission de surperformance qui correspond à ces parts, s'il en existe, est immédiatement cristallisée et acquise à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'une période de référence qui correspond à l'exercice social du Fonds (la « Période de Référence ») et, le cas échéant, est payable à la clôture de chaque Période de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables par un OPCVM sont constituées par :

- 1° le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins value réalisées, nette de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1^{er} et 2^e peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délais maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TIKEHAU CREDIT COURT TERME A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	334 251 814,58	301 017 368,39
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	190 052 510,18	181 554 104,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-208 071 664,20	-142 826 747,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	718 545,78	65 240,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 334 866,43	-11 366 750,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 219 183,64	1 493 653,37
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-883 200,00	-2 752 708,96
Frais de transactions	-10 008,00	-7 775,99
Différences de change	-849 200,09	719 974,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 391 273,98	-7 471 798,25
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 392 718,53</i>	<i>-10 998 555,45</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 998 555,45</i>	<i>3 526 757,20</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 364 312,25	13 827 254,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	332 848 701,69	334 251 814,58

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	51 339 278,09	15,43
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	269 346 057,90	80,92
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	320 685 335,99	96,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	262 230 145,35	78,78	3 033 033,90	0,91	52 862 314,95	15,88	2 559 841,79	0,77
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 491 119,56	3,75
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,72	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	59 528 767,69	17,88	130 730 471,36	39,28	65 444 786,32	19,66	10 415 426,58	3,13	54 565 884,04	16,39
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 491 119,56	3,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	19 264 745,64	5,79	5 520 502,40	1,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	181 396,81	0,05	118 252,32	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	19 397 158,90	5,83	5 624 332,46	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,72	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	25 283 972,25
	Souscriptions à recevoir	10 594 787,08
TOTAL DES CRÉANCES		35 878 759,33
DETTES		
	Vente à terme de devise	25 021 491,36
	Rachats à payer	10 459 347,97
	Frais de gestion fixe	106 735,39
	Frais de gestion variable	268 937,75
	Collatéraux	350 000,00
TOTAL DES DETTES		36 206 512,47
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-327 753,14

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 743 293,709	190 052 510,18
Parts rachetées durant l'exercice	-1 908 291,927	-208 071 664,20
Solde net des souscriptions/rachats	-164 998,218	-18 019 154,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 958 471,938	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	664 235,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	257 880,30
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	11 057,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	14 052 895,42	13 689 761,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	14 052 895,42	13 689 761,17

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 052 895,42	13 689 761,17
Total	14 052 895,42	13 689 761,17

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 266 957,18	-10 506 172,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-10 266 957,18	-10 506 172,60

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 266 957,18	-10 506 172,60
Total	-10 266 957,18	-10 506 172,60

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	217 692 281,22	245 052 243,03	301 017 368,39	334 251 814,58	332 848 701,69
Nombre de titres	2 037 590,131	2 275 726,121	2 771 352,618	3 123 470,156	2 958 471,938
Valeur liquidative unitaire	106,83	107,68	108,61	107,01	112,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,42	-4,01	-2,70	-3,36	-3,47
Capitalisation unitaire sur résultat	5,92	4,54	4,69	4,38	4,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIA 3.875% PERP EMTN	USD	600 000	389 289,04	0,11
BLITZ F18 674 GMBH 6.0% 30-07-26	EUR	4 500 000	4 058 453,00	1,22
CT INVESTMENT 5.5% 15-04-26	EUR	1 000 000	1 005 736,99	0,30
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.5% 11-07-25	EUR	3 000 000	3 036 851,20	0,91
REBECCA BID 5.75% 15-07-25	EUR	3 000 000	3 071 459,77	0,93
TOTAL ALLEMAGNE			11 561 790,00	3,47
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK AG 6.5% PERP	EUR	2 600 000	2 639 603,20	0,79
VILKSBANK WIEN AG 2.75% 06-10-27	EUR	7 000 000	7 115 912,55	2,14
TOTAL AUTRICHE			9 755 515,75	2,93
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA 30/07/24	GBP	1 300 000	1 594 799,48	0,48
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 06-02-24	EUR	2 500 000	2 515 269,21	0,75
BARRY CAL 2.375% 24-05-24	EUR	5 000 000	5 038 488,45	1,51
KBC GROUPE SA FIX PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 015 663,16	0,31
TOTAL BELGIQUE			10 164 220,30	3,05
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	3 000 000	3 008 448,15	0,91
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	3 000 000	3 028 303,93	0,90
CAN IMP BK OISEST+0.4% 05-04-24	EUR	3 000 000	3 033 033,90	0,91
TOTAL CANADA			9 069 785,98	2,72
CHINE				
BAIDUCOM 4.375% 14-05-24	USD	1 500 000	1 360 577,09	0,41
TOTAL CHINE			1 360 577,09	0,41
COREE DU SUD				
KIA CORPORATION 1.0% 16-04-24	USD	1 500 000	1 343 459,01	0,41
TOTAL COREE DU SUD			1 343 459,01	0,41
DANEMARK				
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	5 000 000	5 037 928,65	1,51
DANSKE BANK AS 6.125% HYB FIX/VAR PERP	USD	1 340 000	1 226 590,83	0,37
DANSKE BK 1.625% 15-03-24 EMTN	EUR	1 900 000	1 915 755,60	0,58
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	2 100 000	2 106 455,75	0,63
NYKRE 0 1/8 07/10/24	EUR	3 500 000	3 433 599,15	1,03
NYKREDIT E3R+1.0% 25-03-24	EUR	500 000	501 349,73	0,15
TOTAL DANEMARK			14 221 679,71	4,27
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.125% 18-01-29	EUR	1 500 000	1 590 147,82	0,48
AMADEUS CM 2.5% 20-05-24 EMTN	EUR	2 600 000	2 626 041,47	0,79
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	4 000 000	4 044 643,07	1,21
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 600 000	1 599 422,70	0,48
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	5 000 000	5 019 830,30	1,51
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	6 000 000	6 133 350,96	1,84
GAS NAT CAP 1.125% 11-04-24	EUR	3 500 000	3 501 128,04	1,05
IBERDROLA FINANZAS 7.375% 29-01-24 EMTN	GBP	2 000 000	2 467 324,62	0,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE			26 981 888,98	8,11
ETATS-UNIS				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	3 000 000	3 014 747,00	0,90
BOXER PARENT COMPANY 6.5% 02-10-25	EUR	4 000 000	4 081 209,80	1,23
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875% 15-10-25	EUR	1 000 000	1 010 730,20	0,30
FORD MOTOR CREDIT CO 3.021% 06-03-24	EUR	5 000 000	5 111 659,49	1,54
INTL FLAV FRA 1.75% 14-03-24	EUR	3 000 000	3 027 327,48	0,91
KHC 1 1/2 05/24/24	EUR	900 000	899 528,08	0,27
KRAFT HEINZ FOODS E3R+0.5% 09-05-25	EUR	2 100 000	2 118 039,20	0,64
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26 - REGS	EUR	3 500 000	3 500 768,86	1,05
PEPSI 0.25% 06-05-24	EUR	3 000 000	2 967 426,74	0,89
TOTAL ETATS-UNIS			25 731 436,85	7,73
FRANCE				
ACAFP 7 7/8 01/29/49	USD	3 000 000	2 722 030,35	0,81
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	4 000 000	4 034 775,13	1,21
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	2 700 000	2 722 022,74	0,82
AXA SA AUTRE R PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 828 145,35	0,55
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	4 000 000	4 022 779,11	1,21
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	2 500 000	2 555 446,30	0,77
CAPGEMINI SE 1.0% 18-10-24	EUR	1 000 000	980 231,92	0,30
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 986 428,37	0,90
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15-03-24	EUR	3 000 000	2 994 852,55	0,90
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN E3R+0.2% 18-07-24	EUR	2 000 000	2 018 610,68	0,61
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	5 000 000	4 973 933,75	1,50
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	3 000 000	3 019 062,34	0,90
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	5 500 000	5 512 295,14	1,66
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	2 000 000	1 978 214,30	0,59
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	5 000 000	5 094 864,28	1,53
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	5 500 000	5 680 747,56	1,70
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.375% 08-03-24	EUR	3 804 000	3 829 132,12	1,15
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 2.0% 11-07-24	EUR	1 095 000	1 094 199,64	0,33
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	2 900 000	3 000 369,00	0,90
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	2 000 000	2 060 578,82	0,62
TOTAL FRANCE			63 108 719,45	18,96
GRECE				
PIRAEUS FINANCIAL 9.75% 26-06-29	EUR	3 500 000	3 730 694,13	1,12
TOTAL GRECE			3 730 694,13	1,12
HONG-KONG				
CHINA MENGNIU DAIRY 3.0% 18-07-24	USD	1 000 000	906 270,99	0,27
TOTAL HONG-KONG			906 270,99	0,27
IRLANDE				
AIB GROUP 1.25% 28-05-24 EMTN	EUR	4 000 000	3 986 533,64	1,20
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	3 000 000	2 952 111,77	0,88
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	3 500 000	3 422 269,57	1,03
TOTAL IRLANDE			10 360 914,98	3,11
ISLANDE				
ARION BANK 4.875% 21-12-24	EUR	3 000 000	3 033 993,50	0,91
TOTAL ISLANDE			3 033 993,50	0,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
BANCO BPM 2.5% 21-06-24 EMTN	EUR	3 500 000	3 517 683,99	1,06
ICCREA BANCA 4.125% 28-11-29	EUR	100 000	98 829,15	0,03
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 927,34	0,30
INTESA SANPAOLO 6.25% PERP	EUR	2 500 000	2 527 036,10	0,77
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	5 000 000	5 043 881,24	1,51
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 4.375% 12-07-29	EUR	2 000 000	2 034 365,81	0,62
UNICREDIT 4.875% 20-02-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 084 076,70	0,62
UNICREDIT 8% 31/12/2099	USD	2 500 000	2 271 582,92	0,68
TOTAL ITALIE			18 586 383,25	5,59
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.01% 19-04-24	EUR	4 500 000	4 448 010,98	1,34
TOTAL JAPON			4 448 010,98	1,34
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	5 000 000	4 991 568,14	1,50
HOLNVX 3 01/22/24	EUR	3 000 000	3 082 899,44	0,93
ROSSINI SARL 6.75% 30-10-25	EUR	7 000 000	7 106 905,54	2,13
TOTAL LUXEMBOURG			15 181 373,12	4,56
MAURICE				
INDIA GREEN ENERGY 5.375% 29-04-24	USD	2 000 000	1 812 599,44	0,55
TOTAL MAURICE			1 812 599,44	0,55
PAYS-BAS				
AEGON 4 04/25/44	EUR	2 000 000	2 046 746,95	0,62
CONSTELLIUM SE 4.25% 15-02-26	EUR	3 874 000	3 924 462,32	1,18
DUFY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	5 000 000	4 954 294,33	1,49
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	4 000 000	4 045 463,24	1,22
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	3 000 000	3 020 131,20	0,91
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	EUR	1 500 000	1 519 545,32	0,45
PPF ARENA 2.125% 31-01-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 998 859,71	0,90
STELLANTIS NV 2.0% 23-03-24	EUR	3 500 000	3 538 675,26	1,06
SUMMER BIDCO BV PIK 9% 15-11-25	EUR	1 999 544	2 559 841,79	0,77
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.34% 31-08-25	EUR	1 500 000	1 508 746,14	0,45
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.05% 10-06-24	EUR	2 000 000	1 966 317,19	0,59
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	2 000 000	2 016 201,20	0,61
TOTAL PAYS-BAS			34 099 284,65	10,25
PORTUGAL				
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 841 135,73	0,55
BCP 9.25% PERP	EUR	1 400 000	1 428 007,09	0,43
TOTAL PORTUGAL			3 269 142,82	0,98
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC 3.875% 03-07-44	EUR	3 500 000	3 538 859,89	1,06
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	6 000 000	5 587 433,16	1,68
BRITISH TEL 1.0% 23-06-24 EMTN	EUR	362 000	358 992,39	0,11
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP 1.625% 08-10-24	EUR	5 000 000	4 935 355,62	1,48
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	2 500 000	2 545 208,61	0,77
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	3 500 000	3 531 625,11	1,06
LLOY BANK GROU PL 7.5% PERP	USD	1 000 000	899 562,59	0,27
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.78% 21-06-24	EUR	1 700 000	1 707 662,15	0,51

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENTOKIL INITIAL 0.95% 22-11-24	EUR	5 000 000	4 873 875,27	1,46
TSCOLN 2 1/2 07/01/24	EUR	3 500 000	3 517 883,52	1,06
VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE 5.0% 15-04-27	GBP	1 281 000	1 458 378,30	0,44
VIRGIN MONEY UK 2.875% 24-06-25	EUR	2 506 000	2 493 799,41	0,75
TOTAL ROYAUME-UNI			35 448 636,02	10,65
SUEDE				
MOLN HOLD AB 1.75% 28-02-24	EUR	3 200 000	3 235 457,92	0,97
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 6.25% PERP	USD	800 000	760 945,11	0,23
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 31-05-24	EUR	3 000 000	3 019 097,61	0,91
TOTAL SUEDE			7 015 500,64	2,11
SUISSE				
5.125% 15/05/2024	USD	5 000 000	4 639 130,62	1,39
BANK JULIUS BAER CO AG 0.0% 25-06-24	EUR	4 000 000	3 921 620,08	1,18
UBS Group Funding Switzerland Inc 7.0% PERP	USD	1 000 000	932 707,65	0,28
TOTAL SUISSE			9 493 458,35	2,85
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			320 685 335,99	96,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			320 685 335,99	96,35
Créances			35 878 759,33	10,77
Dettes			-36 206 512,47	-10,87
Comptes financiers			12 491 118,84	3,75
Actif net			332 848 701,69	100,00

Parts TIKEHAU CREDIT COURT TERME A	EUR	2 958 471,938	112,50
------------------------------------	-----	---------------	--------

7. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau Crédit Court Terme (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique : 969500J19M50MEO26Z81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Fonds promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Fonds promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Fonds promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Fonds s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ¹	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 67 - Indice de référence : 123 - Résultat : 46 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ²	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 95,11 % - Risque ESG moyen : 1,43 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 3,46 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été largement atteints en 2024. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

¹ La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

² La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Aucune entreprise n’a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d’un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d’investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d’euros de chiffre d’affaires	- Fonds : 808 - Univers d’investissement : 1.127 - Résultat : 28 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d’investissement	- Fonds : 917 - Univers d’investissement : 1.250 - Résultat : 27 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d’investissement
Nombre d’entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d’exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d’entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l’OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d’analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 12,53 % - Risque ESG modéré : 66,71 % - Risque ESG moyen :14,27 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important :0 % - Non évalués : 6,48 %	- Opportunité ESG : 10 % - Risque ESG modéré : 68 % - Risque ESG moyen : 15 % - Risque ESG matériel : 1 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 6 %

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Fonds est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n’a enfreint la Politique d’exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n’effectue pas d’investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n’effectue pas d’investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	16.922	82,67 %	11.195	78,79 %	24.228	77,75 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.579	82,67 %	2.654	78,79 %	3.003	77,75 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	152.177	82,67 %	126.112	78,79 %	188.182	77,75 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	19.500	82,67 %	13.849	78,79 %	27.231	77,75 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	171.677	82,67 %	139.961	78,79 %	215.413	77,75 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	55	82,67 %	42	78,79 %	83	77,75 %

	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	481	82,67 %	422	78,79 %	656	77,75 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	67	97,28 %	93	94,52 %	163	88,77 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.194	97,28 %	840	94,52 %	984	94,51 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	2,71 %	94,02 %	2,39 %	89,35 %	4,03 %	91,71 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	35,98 %	86,04 %	39,08 %	80,67 %	41,91 %	59,16 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	92,46 %	0,00 %	89,35 %	0,00 %	91,71 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	92,46 %	0,00 %	89,35 %	0,00 %	91,71 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	94,02 %	0,00 %	89,35 %	0,00 %	91,71 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre les périodes précédentes et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont diminué entre 2023 et 2024, à l'exception des indicateurs tenant compte des émissions de scope 3, qui ont augmenté en raison de la surpondération des banques au sein du Fonds, celles-ci faisant état d'émissions de scope 3 exceptionnellement élevées dans le cadre du reporting de leurs émissions financées de catégorie 15. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a quelque peu baissé.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a très légèrement augmenté en 2024. Le Fonds est exposé aux sociétés des secteurs des services aux collectivités, des supermarchés et pharmacies ainsi que de la construction automobile. Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion³. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2024, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et aucune exposition à des armes controversées ni à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE n'est à signaler.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté pour tous les indicateurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
PPF TELECOM 2.125 01/25	Services de télécommunications sans fil	1,71 %	Pays-Bas
BARCLAYS 4.75 03/20 E71-PERP	Banques	1,65 %	Royaume-Uni
EIRCOM 3.5 05/26	Services de télécommunications filaires	1,54 %	Irlande
UBS 7 PERP AT1 C02/25	Services financiers	1,44 %	Suisse
BERY 1 01/25	Conteneurs et emballages	1,43 %	États-Unis
IAG 2.75 03/25	Compagnies aériennes	1,43 %	Royaume-Uni
BNP 2.375 02/25	Services bancaires diversifiés	1,43 %	France
EDENRED 1.375 03/25	Services aux consommateurs	1,41 %	France
TOYOTA FRN E+34 08/25	Construction automobile	1,41 %	Japon
BFCM FRN E+38 09/25	Banques	1,40 %	France
AT&T FRN E+40 03/25	Services de télécommunications sans fil	1,40 %	États-Unis
JDE PEET'S 0.244 01/25	Alimentation et boissons	1,40 %	Pays-Bas
SIG COMBIBLOC 2.125 06/25	Conteneurs et emballages	1,39 %	Suisse
DE VOLKSBANK 1.75 10/30 C10/25	Banques	1,39 %	Pays-Bas
INFOPRO 8 06/28	Logiciels et services	1,34 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

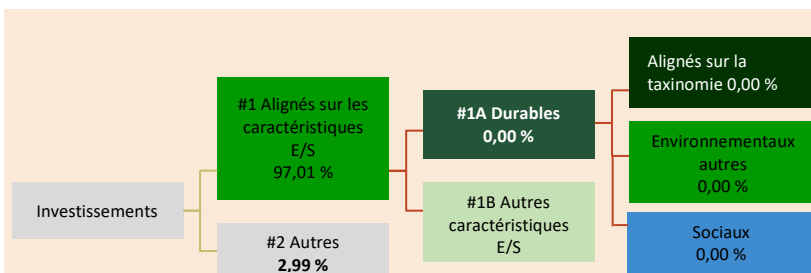
Sans objet.



Quelle était l'allocation des actifs ?

- ³ « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	25,30 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	8,55 %
Biens de consommation discrétionnaire	Construction automobile	5,42 %
Biens de consommation discrétionnaire	Casinos et jeux	5,38 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	4,87 %
Services financiers	Services financiers	4,83 %
Télécommunications	Services de télécommunications sans fil	3,79 %
Industrie	Industrie (autre)	3,72 %
Industrie	Compagnies aériennes	3,40 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,96 %
Matériaux	Conteneurs et emballages	2,83 %
Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	2,67 %
Télécommunications	Services de télécommunications filaires	2,57 %
Technologie	Logiciels et services	2,47 %
Santé	Matériel et dispositifs médicaux	1,97 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation	1,55 %
Services financiers	Assurance-vie	1,37 %
Santé	Établissements et services de soins	1,12 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	1,01 %
Biens de consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile	0,99 %
Immobilier	Immobilier	0,99 %
Services aux collectivités (Utilities)	Production d'électricité	0,98 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles	0,98 %
Industrie	Équipements électriques	0,86 %
Télécommunications	Médias Internet	0,79 %
Technologie	Matériel informatique	0,68 %
Matériaux	Produits chimiques	0,59 %
Santé	Produits pharmaceutiques	0,58 %

Biens de consommation discrétionnaire	Services d'enseignement	0,57 %
Télécommunications	Contenus de divertissement	0,57 %
Services aux collectivités (Utilities)	Énergie renouvelable	0,55 %
Technologie	Semiconducteurs	0,55 %
Services financiers	Assurance	0,54 %
Télécommunications	Câble et satellite	0,44 %
Industrie	Transport et logistique	0,28 %
Biens de consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement	0,21 %
Services financiers	Assurance IARD	0,12 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le Fonds ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

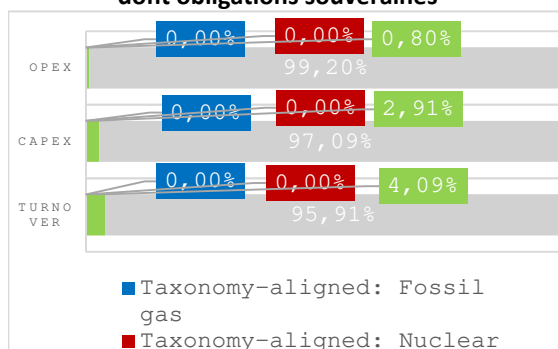
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

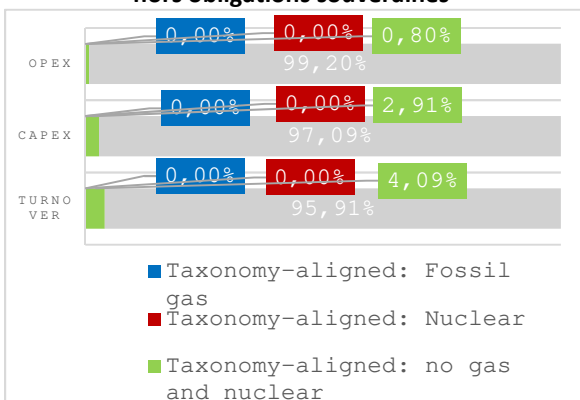
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



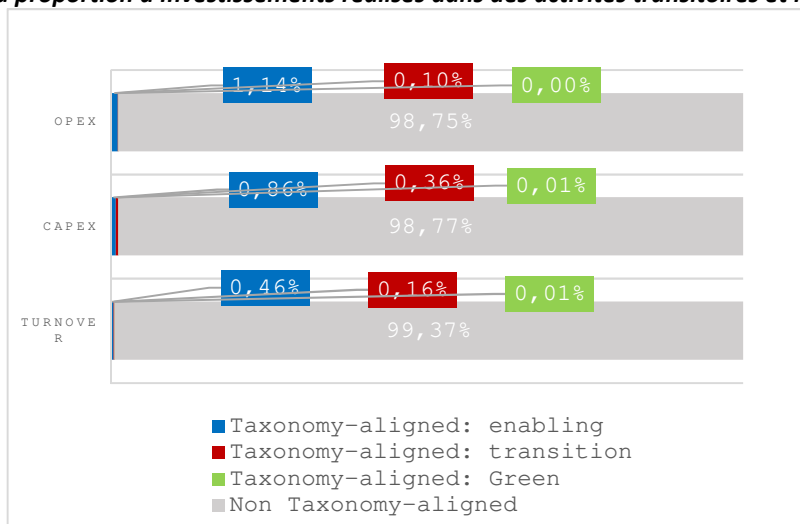
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% du total des investissements.

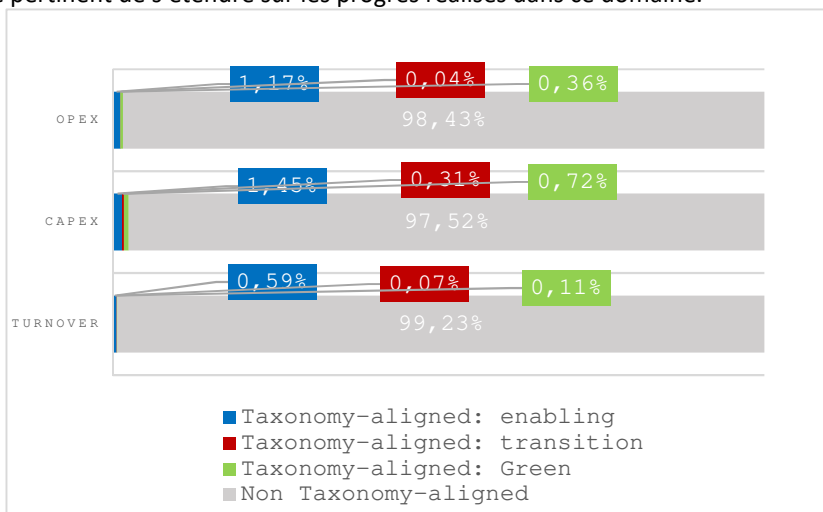
*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2023



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone
 - Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
 - L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.
2. Intégration ESG
 - Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
 - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au

terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.

- Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
 - Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.
3. Suivi des contraintes ESG
- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
 - Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, y compris les indicateurs de carbone.
4. Exclusions
- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
 - En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
 - De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.
5. Controverses
- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.
6. Vote et engagement
- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
 - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Fonds, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales : Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Fonds. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Fonds a détenu deux entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. Tous les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Sans objet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Fonds promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Fonds promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Fonds promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Fonds s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ¹	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 67 - Indice de référence : 123 - Résultat : 46 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ²	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 95,11 % - Risque ESG moyen : 1,43 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 3,46 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été largement atteints en 2024. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

¹ La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

² La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Aucune entreprise n’a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d’un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d’investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d’euros de chiffre d’affaires	- Fonds : 808 - Univers d’investissement : 1.127 - Résultat : 28 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d’investissement	- Fonds : 917 - Univers d’investissement : 1.250 - Résultat : 27 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d’investissement
Nombre d’entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d’exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d’entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l’OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d’analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 12,53 % - Risque ESG modéré : 66,71 % - Risque ESG moyen : 14,27 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 6,48 %	- Opportunité ESG : 10 % - Risque ESG modéré : 68 % - Risque ESG moyen : 15 % - Risque ESG matériel : 1 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 6 %

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Fonds est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n’a enfreint la Politique d’exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n’effectue pas d’investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n’effectue pas d’investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	16.922	82,67 %	11.195	78,79 %	24.228	77,75 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	2.579	82,67 %	2.654	78,79 %	3.003	77,75 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	152.177	82,67 %	126.112	78,79 %	188.182	77,75 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	19.500	82,67 %	13.849	78,79 %	27.231	77,75 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	171.677	82,67 %	139.961	78,79 %	215.413	77,75 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO ₂ / million d'euros de valeur d'entreprise	55	82,67 %	42	78,79 %	83	77,75 %

	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	481	82,67 %	422	78,79 %	656	77,75 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	67	97,28 %	93	94,52 %	163	88,77 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.194	97,28 %	840	94,52 %	984	94,51 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	2,71 %	94,02 %	2,39 %	89,35 %	4,03 %	91,71 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	35,98 %	86,04 %	39,08 %	80,67 %	41,91 %	59,16 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	92,46 %	0,00 %	89,35 %	0,00 %	91,71 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	92,46 %	0,00 %	89,35 %	0,00 %	91,71 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	94,02 %	0,00 %	89,35 %	0,00 %	91,71 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre les périodes précédentes et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont diminué entre 2023 et 2024, à l'exception des indicateurs tenant compte des émissions de scope 3, qui ont augmenté en raison de la surpondération des banques au sein du Fonds, celles-ci faisant état d'émissions de scope 3 exceptionnellement élevées dans le cadre du reporting de leurs émissions financées de catégorie 15. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a quelque peu baissé.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a très légèrement augmenté en 2024. Le Fonds est exposé aux sociétés des secteurs des services aux collectivités, des supermarchés et pharmacies ainsi que de la construction automobile. Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion³. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2024, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et aucune exposition à des armes controversées ni à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE n'est à signaler.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté pour tous les indicateurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
PPF TELECOM 2.125 01/25	Services de télécommunications sans fil	1,71 %	Pays-Bas
BARCLAYS 4.75 03/20 E71-PERP	Banques	1,65 %	Royaume-Uni
EIRCOM 3.5 05/26	Services de télécommunications filaires	1,54 %	Irlande
UBS 7 PERP AT1 C02/25	Services financiers	1,44 %	Suisse
BERY 1 01/25	Conteneurs et emballages	1,43 %	États-Unis
IAG 2.75 03/25	Compagnies aériennes	1,43 %	Royaume-Uni
BNP 2.375 02/25	Services bancaires diversifiés	1,43 %	France
EDENRED 1.375 03/25	Services aux consommateurs	1,41 %	France
TOYOTA FRN E+34 08/25	Construction automobile	1,41 %	Japon
BFCM FRN E+38 09/25	Banques	1,40 %	France
AT&T FRN E+40 03/25	Services de télécommunications sans fil	1,40 %	États-Unis
JDE PEET'S 0.244 01/25	Alimentation et boissons	1,40 %	Pays-Bas
SIG COMBIBLOC 2.125 06/25	Conteneurs et emballages	1,39 %	Suisse
DE VOLKSBANK 1.75 10/30 C10/25	Banques	1,39 %	Pays-Bas
INFOPRO 8 06/28	Logiciels et services	1,34 %	France

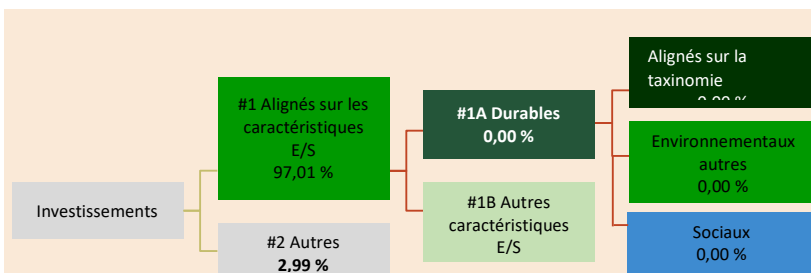


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

- ³ « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur BICS	% d'actifs
Banques	25,30 %
Services bancaires diversifiés	8,55 %
Construction automobile	5,42 %
Casinos et jeux	5,38 %
Services aux consommateurs	4,87 %
Services financiers	4,83 %
Services de télécommunications sans fil	3,79 %
Industrie (autre)	3,72 %
Compagnies aériennes	3,40 %
Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,96 %
Conteneurs et emballages	2,83 %
Alimentation et boissons	2,67 %
Services de télécommunications filaires	2,57 %
Logiciels et services	2,47 %
Matériel et dispositifs médicaux	1,97 %
Biens de consommation	1,55 %
Assurance-vie	1,37 %
Établissements et services de soins	1,12 %
Services aux collectivités	1,01 %
Fabrication de pièces pour l'automobile	0,99 %
Immobilier	0,99 %
Production d'électricité	0,98 %
Vêtements et produits textiles	0,98 %
Équipements électriques	0,86 %
Médias Internet	0,79 %
Matériel informatique	0,68 %
Produits chimiques	0,59 %
Produits pharmaceutiques	0,58 %

Services d'enseignement	0,57 %
Contenus de divertissement	0,57 %
Énergie renouvelable	0,55 %
Semiconducteurs	0,55 %
Assurance	0,54 %
Câble et satellite	0,44 %
Transport et logistique	0,28 %
Voyages et hébergement	0,21 %
Assurance IARD	0,12 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

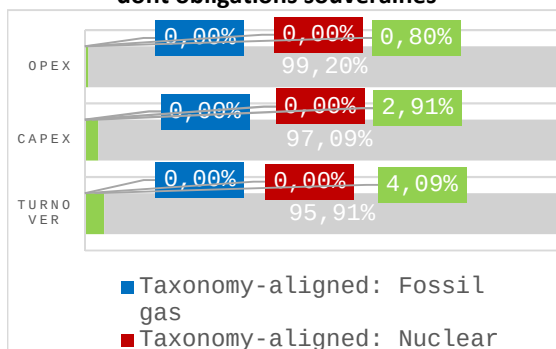
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

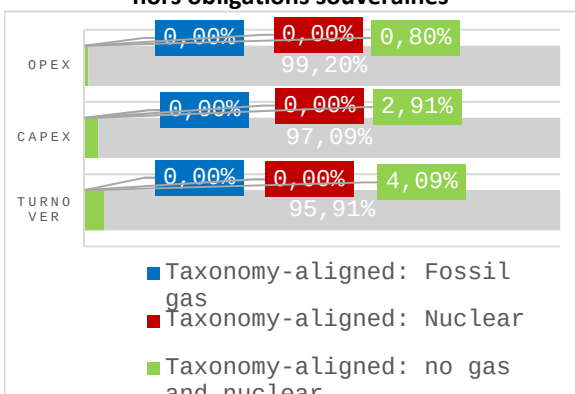
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

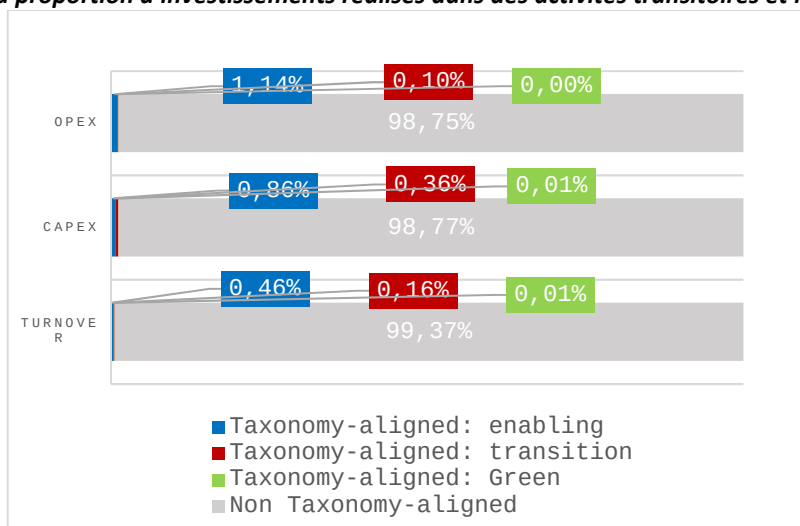


2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



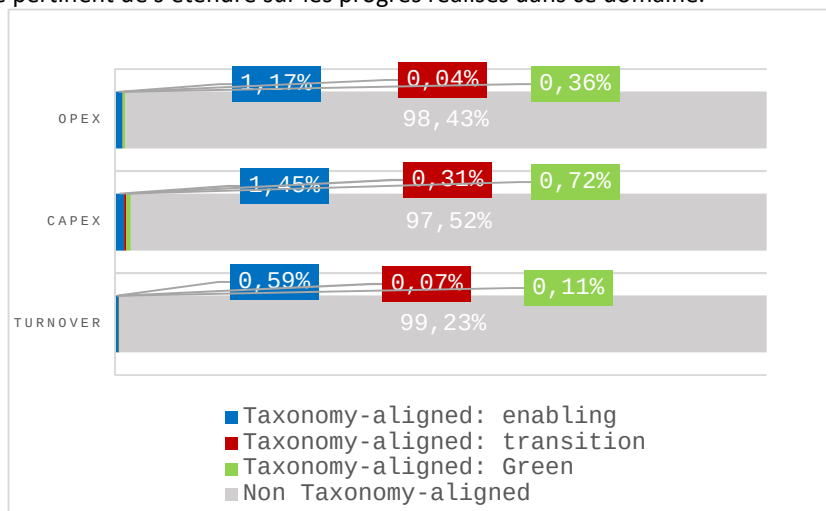
*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2023



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone
 - o Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
 - o L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.
2. Intégration ESG
 - o Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
 - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.

- Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
 - Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.
3. Suivi des contraintes ESG
- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
 - Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, y compris les indicateurs de carbone.
4. Exclusions
- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
 - En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
 - De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.
5. Controverses
- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.
6. Vote et engagement
- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
 - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Fonds, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales : Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Fonds. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Fonds a détenu deux entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. Tous les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet.

☐ ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

☐ ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

☐ ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.